

OBJECTIFS :

Acquérir les connaissances nécessaires au transport par route en citerne de marchandises dangereuses sur l'ensemble du territoire des pays signataires des accords ADR, conformément à la réglementation ADR (8.2) et à l'arrêté TMD du 29 mai 2009, en vue d'obtenir le certificat ADR comprenant la spécialisation citerne.

PUBLIC :

Tout conducteur assurant le transport de marchandises dangereuses en national ou en international des classes 2, 3, 4.1, 4.2, 4.3, 5.1, 5.2, 6.1, 6.2, 8, 9 dans des véhicules-citernes > à 1 m³ ou des véhicules-batteries de capacité supérieure à 1 m³ ou des conteneurs-citernes de capacité individuelle supérieure à 3 m³.

PRE-REQUIS :

Etre titulaire du Certificat ADR de base pour conducteurs routiers en cours de validité.

CONTENU :Jour 1 :

Produits concernés par la spécialisation

Différents types de citernes et leur constitution EXERCICES

Caractéristiques physico-chimiques des produits

Spécificités liées aux gaz EXPERIENCES

Spécificités liées aux liquides inflammables EXERCICES

Spécificités liées aux produits chimiques

Spécificités liées aux bitumes EXERCICES

Jour 2 :

Equipements généraux des véhicules citernes

Flexibles

Equipements spécifiques des véhicules citernes-gaz EXERCICES

Documents réglementaires, autres documents Exercices pratiques sur documents

Sûreté EXERCICES

Signalisation des véhicules EXERCICES

Jour 3 :

Les opérations de chargement/déchargement des citernes

- Généralités
- Les installations EXERCICES
- De produits pétroliers EXERCICES
- De produits chimiques et de produits chauds EXERCICES
- De gaz EXERCICES

Livraison clients, déchargement sur la voie publique, nettoyage, dégazage

Jour 4 :

La circulation et le stationnement, tunnels EXERCICES

Le comportement des véhicules-citernes

Intervention en cas d'accident

16 ETUDES DE CAS

Accidents de circulation, avec ou sans fuite.

Accident de chargements/déchargements
Rupture de flexibles – Fuite de gaz – Chargements bitumes – Chargement déchet – Rejet gazeux

Enseignement pratique

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateur habilité de BVT (Apave), organisme agréé par le Ministère chargé des Transports

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Salle de cours équipée de moyens multimédias,
- Support pédagogique individuel,
- Exercices d'application écrits et/ou oraux individuels et collectifs,
- Equipements pour la réalisation des exercices incendies et des expériences

DATES DE FORMATION :

Consulter le site <https://www.afaformation.com/portfolio/adr-tmd-specialisation-citerne/> ou contacter le centre AFA au 02 41 54 88 08 ou contact.afa@afaformation.com.

DURÉE :

4 jours soit 28 heures.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT

MODALITÉS DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.
Evaluation finale : QCM avec note éliminatoire
Evaluation pratique : au fur et à mesure de la progression pédagogique
L'évaluation finale est réalisée par le Formateur de l'organisme BVT.

SANCTION VISÉE :

Certificat ADR comportant la spécialisation citernes, en cas de réussite à l'examen.